

Maîtrise des dépenses de fonctionnement – Des taux de fiscalité inchangés – Des grands équilibres respectés – Un haut niveau d'investissement

Voté chaque année par le conseil municipal, le budget de la commune présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention de la commune.

Le budget 2018 comme les budgets des années précédentes est placé sous **le signe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des investissements encore élevés.**

Nos objectifs pour 2018-2020

Recettes de FONCTIONNEMENT

- * Pas d'augmentation des impôts locaux
- * Politique tarifaire équilibrée

Recettes d'INVESTISSEMENT

- * Recherche de subventions
- * Pas de recours à l'emprunt

Dépenses de FONCTIONNEMENT

- * Maîtrise des charges générales
- * Assumer les augmentations des dépenses de personnel

Dépenses d'INVESTISSEMENT

- * Mise en œuvre des projets du mandat
- * Désendetter la commune

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 s'est élevé à 521 204 euros. 300 000 euros sont mis en réserve pour 2018 et 221 204 euros sont affectés aux recettes d'investissement comme excédent de fonctionnement.

Le compte de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) a été liquidé au 31/12/2017 avec un excédent de 1418,60 euros qui a été intégré au budget général.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- PREVISIONNEL

Libellé	2017	2017 réalisé	2018
Charges à caractère général	387 733	360 240	393 860
Charges de personnel et frais assimilés	423 910	424 839	428 335
Autres charges de gestion courante (participations diverses)	135 270	118 822	128 737
Charges financières (intérêts d'emprunts)	65 500	65 458	61 294
Charges exceptionnelles	8 880	0	380
Dépenses imprévues	29 885	0	32 585
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	1 051 178	969 359	1 045 191
Virement à la section d'investissement = autofinancement *	343 623	343 623	448 229

Les dépenses liées au fonctionnement

courant de la collectivité regroupent :

- les frais de rémunération des personnels
- les dépenses d'entretien et de fournitures
- les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

* **Autofinancement** : il est constitué par l'épargne que la commune parvient à dégager grâce à des recettes plus élevées que ses dépenses de fonctionnement. Cela lui permet d'investir en limitant les emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2017	2017 réalisé	2018
Produits des services, du domaine et ventes...	124 900	145 010	114 035
Impôts et taxes	652 200	730 973	680 300
Dotations et participations	377 600	461 299	407 000
Autres produits de gestion courante	/	/	/
Produits exceptionnels	90 000	92 947	0
TOTAL	1 244 700	1 430 229	1 201 335

Les recettes de fonctionnement

proviennent :

- de la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et foncier non bâti)
- des dotations versées par l'État
- des ressources d'exploitation des domaines
- des produits financiers.

Pas d'augmentation pour 2017 des trois taxes communales.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2018
Acquisitions	39 150
Bâtiments	48 080
Bâtiment services techniques	34 090
AD'AP	29 090
Vie économique	30 400
Terrains de foot	80 000
Voirie et réseaux	210 000
Aménagement RD 520 + centre bourg	386 700
Cadre de Vie	22 900
TOTAL	880 410
Emprunts et dettes assimilées	93 357
Dépenses imprévues	81 386
TOTAL	1 055 153

Le budget d'investissement retrace les programmes d'investissements en cours ou à venir.

Les dépenses correspondantes sont financées par les ressources propres de la commune, les dotations et subventions et le cas échéant par l'emprunt.

La section d'investissement a vocation à modifier, entretenir ou développer le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital.

Elles comprennent :

- les remboursements des emprunts
- les travaux d'équipement
- les acquisitions immobilières et mobilières.

RECETTES D'INVESTISSEMENT - PREVISIONNEL

Libellé	2017	2018
Produits des cessions	/	/
Subventions d'investissement	161 000	185 400
Taxe d'aménagement	25 000	25 000
Reversement TVA	76 000	148 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	424 593	221 204
TOTAL	776 593	579 604
Virement de la section de fonctionnement	343 623	448 229
Solde reporté 2017	239 894	30 505
TOTAL	1 360 110	1 058 338

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que le fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts ainsi que de l'autofinancement qui vient de la section de fonctionnement.

DOTATIONS

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat.

Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation de solidarité rurale est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

La dotation de solidarité rurale "péréquation" est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants avec de très faibles ressources fiscales.

Dotations	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	256 043	239 200	222 277	211 929 (-10 348)	214 583 (+ 2 654)
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	40 302	44 626	48 138	51 973 (+3 835)	54 306 (+ 2 333)
Dotation de solidarité rurale « cible » *	20 219	33 043	43 862	65 210 (+21 348)	73 178 (+ 7 968)
Dotation nationale de « péréquation »	20 545	24 441	27 064	27 776 (+712)	30 106 (+ 2 330)
TOTAL	337 109	341 310	341 341	356 888	372 173 (+ 15 285)

* La loi de finances pour 2011 a créé une fraction dite "**cible**" de la **dotation de solidarité rurale** destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées.

Depuis 2014, Châbons bénéficie de cette dotation (calculs établis par rapport au potentiel financier par habitant de la commune – ressources de la commune, et par rapport au revenu moyen par habitant de la commune).